

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

En Espagne, les ambitions de MM. Prim et Serrano se trouvent, ainsi que nous l'avons dit, encore une fois en présence.

Il paraît, d'après certaines correspondances, que, malgré ses protestations tant de fois renouvelées de désintéressement, le général Prim songerait plus que jamais à se faire nommer président ou dictateur d'une république « provisoire. »

Mais, au milieu des orages et des bouleversements auxquels l'Espagne est livrée depuis huit mois, c'est encore la monarchie qui semble appelée à réunir le plus de voix, même au sein des Cortès. Le nom de Charles VII a été prononcé dans l'assemblée par M. Ruiz Zorilla, qui disait, il y a peu de jours :

« Si nous consultions le peuple sur le roi qu'il préfère, il se peut que, surtout dans certains endroits, il en vienne à préférer Don Carlos à tous les candidats; mais, messieurs les députés, est-ce que les sociétés doivent se régler d'après les caprices du peuple? Sont-ce les plus ignorants qui doivent gouverner? Ceux qui ne pensent pas, qui n'ont pas étudié, qui ne réfléchissent et ne comparent pas seront-ils chargés d'indiquer au pouvoir législatif selon quelles idées la société doit être gouvernée? Non. Ce sont les « intelligences » qui doivent mener les Etats. »

Cet avis est précieux, et prouve que les membres du gouvernement actuel sentent que, malgré leurs efforts, le pouvoir leur échappe.

On écrit de Russie à l'Union, que la santé de

l'empereur Alexandre donne de sérieuses inquiétudes.

Le czar vient d'autoriser les évêques catholiques de l'empire à se rendre au Concile.

Une correspondance de Belgrade, en date du 11 mai, dit que des bruits circulent relativement à de nouvelles conspirations contre le gouvernement serbe. Ces bruits sont fondés, dit-elle, sur la découverte d'un vaste complot dont le principal auteur paraît être un certain Medakovic, compromis dans l'affaire du Monténégro contre le prince Danilo, et connu comme panslaviste enragé.

Il s'agirait de l'assassinat de Blosnavac, et d'autres membres de la régence, et du rappel de la famille de Kara-Georges.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les nombreux partisans des Karageorgewitz causent au gouvernement de vives inquiétudes. Le triomphe définitif de cette famille sur les Obrenowicz, et son retour au pouvoir ne sont pas aussi impossibles que voudraient le faire croire les partisans du régime actuel.

Nous avons déjà donné quelques détails sur les tentatives de désordres qui se sont produites à Paris dans la soirée de vendredi. Dans les quartiers du Temple et de la Sorbonne, des attroupements assez considérables s'étaient formés au sortir des réunions. Il y avait bien comme toujours dans ces rassemblements de simples curieux, des enfants, des gamins; mais on y voyait surtout, donnant le mot d'ordre, tous les émeutiers de profession et d'élite dont on ne voit l'apparition que pendant les mauvais jours. Des cris séditieux

étaient proférés : « A bas l'Empereur ! Vive la République ! » Plusieurs escouades de sergents de ville parties de la Préfecture de police sont arrivées sur les lieux du désordre et ont dispersé ces groupes d'émeutiers qui causaient déjà les réverbères et mutilaient les grilles de la place Royale. Un inspecteur de police et un officier de paix ont été grièvement et lâchement blessés. La présence et l'énergie des agents de la force publique ont rassuré promptement la partie de la population parisienne témoin de ces scènes qui ne se méprenait pas sur leur caractère et sur le but très-manifeste de ces éternels et irréconciliables ennemis de tout gouvernement et surtout de la société. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Les réunions publiques tenues à Paris vendredi 14, rue de Lyon et salle Molière, avaient amené une affluence considérable sur la rive gauche de la Seine; un grand nombre de personnes s'étaient également portées aux abords de la salle du Vieux-Chêne, rue Mouffetard.

Dans la rue Saint-Martin (salle Molière), régnait une certaine agitation. Des groupes se faisaient remarquer par des sifflets et des cris. Néanmoins, la circulation n'a pas été interrompue. Une bande repoussée de la rue Saint-Martin, où elle avait voulu stationner, s'est dirigée vers la Bastille en chantant la *Marseillaise*.

Après onze heures, les rues où se tenaient les réunions libres étaient entièrement libres. Alors, les bandes refoulées de tous côtés se sont portées vers la place de la Bastille et dans les rues avoisinantes; elles ont été repoussées

par les sergents de ville qui stationnaient sur cette place. Une de ces bandes, en traversant la place Royale, a arraché une partie des grilles qui entourent le jardin. Là encore les sergents de ville ont dispersé les perturbateurs. A partir de ce moment, l'ordre n'a plus été troublé sur aucun point de la capitale.

Dans les réunions tenues la veille, 13, on a renouvelé les attaques dirigées déjà dans les précédentes séances contre MM. Jules Favre, Guérout, Carnot, Garnier-Pagès, Thiers, que l'on ne considère plus comme de vrais démocrates libéraux, et que les exagérés voudraient voir remplacer par des hommes franchement révolutionnaires qui se mettent en hostilité ouverte avec le gouvernement.

Ce n'est point seulement à Paris que les réunions sont tumultueuses et agitées. Le 12 et le 13, des réunions ont eu lieu à Marseille, à la salle du Palais-Lyrique. Il y avait quinze cents auditeurs et trois mille personnes qui n'avaient pu trouver de place et stationnaient au dehors. M. Esquiros s'est fait entendre et son discours a été suivi de cris : *A bas les privilégiés ! Le 15, une réunion a eu lieu dans le même local. A la sortie, les deux mille auditeurs qui y assistaient ont accompagné M. Esquiros, en poussant les cris de Vive la liberté ! A bas le Pape ! A bas les prêtres ! A bas les privilégiés !*

Les réunions électorales de dimanche soir, à Paris, n'ont donné lieu à aucun événement du genre de ceux très-regrettables qui s'étaient produits les jours précédents.

L'autorité avait pris du reste toutes ses mesures. La tranquillité eût été menacée que, d'a-

**FEUILLETON.**

23

## LA CENDRILLON DU VILLAGE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Céleste abandonna Bruyat, qui sembla ce soir-là bien vide à la pauvre Chiffon. La famille pour laquelle elle s'était sacrifiée, allait essaimer; une fleur se détachait du bouquet, la plus pure et la plus belle.

Mais Chiffon avait-elle donc voulu autre chose ?

Elle garda longtemps Agnelet auprès d'elle, lui rappelant sa mère, lui enseignant des vérités plus grandes à mesure qu'il croissait en âge, lui parlant du travail qui est la loi universelle, et de la religion qui est le baume souverain. Le mariage de Céleste fut donc suivi d'une tristesse profonde. A la fin de la semaine, les jeunes gens furent appelés au tirage.

Dès l'aube, toute la famille entoura l'autel de la Vierge. On pria avec ferveur; on fit des vœux. Les serviteurs de la ferme craignaient de perdre ce jeune maître si gai et si laborieux; un pressentiment traversait le cœur de Chiffon.

Donat ne voulut permettre à personne de l'accompa-

gnier à la mairie; il y alla seul, évitant ses amis et marchant en silence le long des chemins remplis de jeunes garçons chantant pour s'étourdir en portant à leurs habits et à leurs chapeaux de longs rubans aux couleurs éclatantes.

Donat avait bien prié le matin à l'église; et pourtant son abattement était grand, il était poursuivi par l'idée qu'il devait partir.

Le cœur lui battait fort quand il entendit appeler ses amis, et que l'on annonça tout haut le chiffre qu'ils venaient de tirer.

Quand son tour fut venu, il s'approcha de l'urne en chancelant, plongea sa main au fond, et ramena le numéro 15.

— Allons, dit-il, je n'ai pas espéré mieux, il n'y a point de déception.

Pendant que les conscrits désignés par le sort, entraient dans les cabarets pour s'étourdir et oublier qu'il leur faudrait dans quelques jours quitter ce cher village, Donat, coupant les prés, regagna la ferme, et, évitant de passer à côté des bâtiments, entra dans l'étable par une porte dérobée.

Là toute sa force l'abandonna; il plongea sa tête dans ses mains et se mit à fondre en larmes.

Il pleurait sa sœur Chiffon, son frère Louis, la pauvre Céleste, la maison, tout ce qu'il avait aimé, tout

ce qui avait fait partie de lui-même pendant vingt années.

D'avance il remplissait son esprit de terreurs, et se livrait sans contrainte au désespoir de quitter tout ce qui lui était cher, quand une main se posa sur son épaule.

— Un pareil chagrin n'est pas d'un homme, dit Pierre d'une voix de compassion... Vous pleurez comme un enfant, notre jeune maître, et votre sœur serait grandement affligée de vous voir pris d'une telle faiblesse...

— Ah ! tu as raison, Pierre, c'est de la faiblesse, je le sais et je m'en veux. Mais qu'irai-je faire à l'armée, moi qui n'ai jamais su que labourer et faucher, chanter aux bœufs et vivre de cette bonne vie que nous fait ici ma sœur ? Saurai-je me battre ? pourrai-je demeurer avec des camarades que je ne connais pas, partager leur soupe et leur chambre ? Leurs habitudes ne seront pas les miennes, leur langage me sera étranger. Me comprendra-t-on si je parle de Bruyat, de Chiffon et de Céleste, d'Agnelet et de mes frères ? Non ! Et si l'entretien tombe sur une religion qu'ils ignorent ou qu'ils méprisent, que répondrai-je ? Mes goûts, ma foi, mes affections, tout en moi va se trouver froissé; je ne pourrai même pas penser à mon aise à ceux que j'aime ! Il me faudra subir leurs chansons et la fumée de leurs pipes !

— Jeune maître, dit Pierre, pour ce qui est de se battre, on n'a pas besoin de l'apprendre : les Français sont braves de naissance... Quant à ce que vous quittez, c'est le paradis, et vous croyez rentrer en enfer en mettant le pied dans une caserne... Je comprends tout cela ! Avoir une sœur comme Chiffon, et se dire qu'on va la quitter pour six années ! Se séparer sans vocation militaire des objets les plus dignes de son amitié, c'est un grand crève-cœur... Partir, vous ! tandis qu'il reste de pauvres diables sans famille, à qui personne ne tient, et qui ne tiennent à aucune maison : car ils n'ont jamais eu d'autre berceau que le fossé de la grande route ou d'autre mère que cette marâtre qu'on appelle la misère ! Je dis donc que pour ceux-là devenir soldats ou rester valets de ferme, c'est la même chose.

Quand on n'a point de foyer, qu'importe où l'on vit... ? Lorsque l'on n'est aimé de personne, qu'importe où l'on meurt ?... Eh bien, Donat, un de ces enfants perdus pourrait venir vous dire, à vous qui êtes éploré de l'idée de partir et d'abandonner Bruyat : Restez ici, Donat, restez entre Chiffon et Céleste; soyez laboureur et cultivez en paix votre héritage : c'est à l'orphelin d'être soldat, c'est au déshérité de se faire votre remplaçant.

— Un remplaçant ? tu sais que ma sœur n'a pas encore fini de payer les Florent... On vient de marier notre chère Céleste, et l'argent manque dans l'armoire.

près les dispositions concertées depuis la veille, on n'eût usé d'aucun ménagement envers les perturbateurs.

Des piquets de sergents de ville et des détachements de la garde de Paris étaient placés aux bords de certaines salles, sur la rive gauche où se tenaient les réunions. On ne laissait aborder absolument que les personnes munies de lettres.

Nous empruntons à la circulaire ministérielle du 28 avril, sa seconde partie, relative à la tenue et aux opérations des collèges électoraux :

Cette matière est réglée par le décret organique du 2 février 1852, titre II. Je ne parlerai ici que des dispositions qui présentent un caractère général, ou dont l'exécution réclame votre intervention personnelle. Tout ce qui se rapporte aux opérations de chaque bureau est expliqué dans l'instruction détaillée que je vous adresse en même temps que la présente circulaire. Je me borne à vous rappeler ici les dispositions principales de la loi et du règlement.

En principe, les électeurs se réunissent au chef-lieu de la commune; il vous appartient de prendre des arrêtés pour établir des sections partout où vous jugerez ce fractionnement utile; vous pourrez même, en cas de nécessité, fixer le siège de ces sections hors du chef-lieu de la commune (art. 3 du décret).

Les collèges électoraux sont présidés par les maires; à leur défaut, par les adjoints et les conseillers municipaux suivant l'ordre du tableau. Si le collège est partagé en sections, le maire préside la première, et les autres sont présidées par les adjoints et les membres du conseil municipal, suivant le même ordre.

A leur défaut, les présidents sont désignés par le maire parmi les électeurs sachant lire et écrire.

Quelques jours avant le 21 mai, le maire désignera les membres du conseil municipal qui seront appelés, selon l'ordre du tableau, à remplir les fonctions d'assesseurs. S'il n'y a qu'une assemblée électorale, ces assesseurs seront les quatre premiers conseillers municipaux. Si, dans la commune, il doit se tenir plusieurs assemblées de section, les conseillers municipaux se concerteront entre eux pour fournir quatre assesseurs à chacune d'elles, en suivant l'ordre du tableau, de telle sorte, cependant, que les conseillers soient attachés à la section dans laquelle ils sont inscrits comme électeurs.

Dans le cas où, par une cause quelconque, il n'y aurait pas assez de conseillers municipaux pour composer les bureaux, les fonctions d'assesseurs seraient dévolues aux plus âgés et aux plus jeunes des électeurs de la section présents à l'ouverture de la séance et sachant lire et écrire.

Aux termes de l'article 6 du décret organique, l'élection n'est valable, au premier tour de scrutin, qu'autant que le candidat a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes de la circonscription électorale.

Vous aurez soin de faire préparer à l'avance, pour les membres de la commission de recensement, un relevé par commune, ou au moins par canton, du nombre des électeurs inscrits dans chaque circonscription, à l'effet d'établir le minimum de voix nécessaire pour la validité de l'élection.

Ce relevé sera joint au procès-verbal de la commission.

Les procès-verbaux de chaque commune seront envoyés par le maire au sous-préfet, qui vous les fera immédiatement parvenir; vous les classerez par canton dans chaque circonscription, et ils seront remis en cet état à la commission chargée du recensement.

Cette commission doit être composée de trois membres choisis dans le sein du conseil général; elle nommera son président.

Le recensement des votes de chaque circonscription aura lieu au chef-lieu du département, dans une séance publique dont vous fixerez à l'avance la date. La commission examinera les bulletins annexés aux procès-verbaux; elle consignera dans son procès-verbal les observations que lui aurait suggérées l'attribution de ces bulletins à tel ou tel candidat.

Elle donnera également son avis sur les réclamations qui auraient été déposées pendant le cours des opérations.

Le recensement des votes étant terminé, le président de la commission proclamera député, pour chaque circonscription, celui des candidats qui aura réuni les deux conditions exigées par l'article 6 du décret organique: savoir, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits sur les listes de la circonscription.

Si aucun des candidats, dans l'une ou l'autre circonscription n'avait obtenu la majorité nécessaire, l'élection serait continuée au deuxième dimanche qui suivrait le jour de la proclamation de ce résultat négatif.

A cette nouvelle opération, qui forme un second tour de scrutin, la majorité relative suffit, quel que soit le nombre des suffrages exprimés et obtenus.

Si les candidats avaient réuni un nombre égal de suffrages, l'élection demeurerait acquise au plus âgé.

Le procès-verbal de recensement sera rédigé en double: l'un des doubles restera déposé aux archives de la préfecture, l'autre me sera transmis avec l'un des doubles des procès-verbaux des communes, pour être déposé par mes soins au Corps-Législatif.

Vous voudrez bien le faire parvenir dans le plus bref délai possible.

Je vous adresserai des exemplaires d'un cadre de liste destiné à recevoir les noms, prénoms et qualités des députés élus dans chaque circonscription, avec l'indication des suffrages qu'ils auront obtenus. Une de ces listes sera jointe au procès-verbal de recensement, pour être envoyée au Corps-Législatif; l'autre sera destinée à mes bureaux, et la troisième sera jointe au double du procès-verbal de recensement déposé aux archives de la préfecture.

Je bornerai ici mes instructions, monsieur le préfet. Dans cette nouvelle et solennelle épreuve du suffrage universel, le devoir du gouvernement est de maintenir sur tous les points du territoire le respect de la loi; ses efforts doivent avoir pour but d'assurer partout la manifestation même de la pensée du pays. Témoignez aux populations, par votre langage et par vos actes, la confiance que vous inspire leur dévouement à l'Empereur et aux institutions qu'elles ont consacrées par leurs suffrages. Elles ont fondé l'Empire, elles sauront maintenir son prestige et son autorité en portant leur choix sur les candidats qui partagent leurs sentiments et leurs convictions.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## Nouvelles Diverses.

Le prince Napoléon est attendu à Paris, de retour de son excursion dans l'Adriatique.

— Une instruction est commencée contre le *Réveil* pour son compte-rendu de la conférence de M. Ollivier au Châtelet.

— Le numéro du *Rappel* de dimanche soir a été saisi.

— Jeudi soir, M. Gaudin, candidat dans la Loire-Inférieure, a assisté à une réunion privée, où il avait été appelé à développer certaines questions économiques.

L'un des assistants, dit l'*Union bretonne*, a interrogé M. Gaudin sur trois questions :

1° Le maintien du pouvoir temporel du Saint-Père ;

2° La liberté de l'enseignement supérieur ;

3° Le désarmement de la France.

L'honorable candidat a abordé ces trois questions, et sur chacune d'elles il s'est exprimé en un langage loyal et catégorique, auquel toute l'assistance a chaleureusement applaudi.

M. Gaudin veut énergiquement que le pouvoir temporel du Pape soit respecté, garanti, sauvegardé.

Il désire que la liberté de l'enseignement supérieur soit proclamée, comme elle a été précédemment établie pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire.

Il souhaite, il poursuivra le désarmement de la France, en ce qu'il sera compatible avec son honneur et sa sécurité.

## CHEMIN DE FER INTEROCÉANIQUE

Nous avons sous les yeux l'annonce d'un

nouvel emprunt qui fixera très-certainement l'attention du public, par les garanties qu'il donne et par les avantages qu'il procure; il s'agit de l'emprunt hypothécaire du gouvernement de Honduras.

Le gouvernement de Honduras emprunte parce que, ayant relativement peu de ressources par lui-même, car le pays, quoique étant un des plus riches en bois et métaux précieux, n'a pas encore exploité ses ressources, il ne veut cependant pas renoncer à une entreprise d'où sortiront, pour la petite République, la richesse et la prospérité.

Il emprunte pour construire un chemin de fer. Eh! mon Dieu, oui! C'est encore d'un chemin de fer qu'il s'agit, et, qui plus est, d'un chemin de fer dans l'Amérique centrale et dans un tout petit Etat. Mais plutôt au Ciel que tous les chemins de fer européens ou américains offrissent autant de garanties aux capitalistes que le chemin de fer de ce petit Etat perdu pour ainsi dire au delà des mers.

Le chemin de fer interocéanique, comme son nom l'indique, a pour but de relier les deux Océans, l'Atlantique et le Pacifique, et de diminuer de plus de 1,600 kilomètres le trajet de New-York à San-Francisco. Ce trajet qui s'accomplit aujourd'hui par le chemin de Panama, au milieu d'un climat insalubre, est de 9,750 kilomètres.

Par le Honduras, à travers un pays plus sain, ce trajet n'aura plus que 8,074 kilomètres. Les deux avantages sont trop incontestables, trop précieux, pour que la plus grande partie des 200,000 voyageurs et du milliard de marchandises qui traversent actuellement la voie de Panama ne se décident pas à emprunter celle de Honduras. Si le rendement de la première est de 45 à 50 0/0, on peut conjecturer avec certitude que le rendement de la seconde sera au moins équivalent.

Cette voie ferrée n'est pas du reste un simple projet sur le papier, sa construction est commencée, et c'est pour arriver à son prompt achèvement qu'on a recours à l'emprunt.

Nous avons dit que les garanties en sont on ne peut plus sérieuses. Et en effet, non-seulement chaque obligation a hypothèque sur le chemin de fer et sur ses revenus, mais aussi sur les domaines et forêts de l'Etat de Honduras, dont le revenu est plus que suffisant au service régulier des intérêts et de l'amortissement.

Quant aux difficultés politiques dont la prévision pourrait effrayer les souscripteurs, elles sont tranchées d'avance par la déclaration des gouvernements de France, d'Angleterre et des Etats-Unis, qui consacrent la neutralité de la ligne à partir de son ouverture.

Pour les avantages, ils sont magnifiques et dignes de garanties; l'obligation émise à 225 francs est remboursable à 300 francs. Chacune rapporte 20 francs d'intérêts et est accompagnée d'une action de jouissance qui, après le

— Mais, dit Pierre en souriant, il y a des gens à qui l'amour de la guerre prend tout d'un coup, des garçons qui ne trouvent rien de si beau que l'uniforme, qui rêvent les batailles afin de ramasser des bouts de galon et qui viendraient volontiers vous offrir de partir à votre place...

— Non, pauvre Pierre, il n'y a point dans ce village d'homme assez peu avisé pour me proposer un marché aussi désavantageux pour lui.

— Un marché superbe! dit Pierre.

— Impossible! répondit Donat.

— Et si je connaissais ce garçon?

— Toi!

— Oui, moi!

— Tu connaîtrais quelqu'un qui consentirait à me remplacer?

— Et avec joie.

— Mais qui donc? parle...

— Un jeune homme dont la mère a rougi, et qui a grandi sans guide, devenu domestique chez un brave homme, fut longtemps faible, paresseux et indigne des bontés de son maître, puis il essaya de se réhabiliter; il se voua au travail et tâcha de mériter l'estime des honnêtes gens... Un jour il s'aperçut que sa tâche de valet de charrette était monotone et, s'ennuyant de ce métier, il songea à se faire soldat. Se vendre, il en au-

rait eu honte! Il proposa au fils de l'homme qui l'avait nourri de partir à sa place, et Donat répondit à Pierre: J'accepte!

— Toi! ce serait toi! s'écria Donat.

— C'est moi!

— Merci, mille fois merci, Pierre! je n'ai point été dupe de tes généreux mensonges, et mon cœur est pénétré d'une reconnaissance profonde...

— Vous acceptez?

— Je refuse.

— Pourquoi?

— Je n'ai pas le droit de faire tuer personne à ma place.

— Si ce n'est que cela...

— Comment? mais il me semble...

— Il vaut mieux mourir d'une balle que d'un chagrin; c'est moins long.

— Et tu as du chagrin, Pierre?

— Non! non! c'est une parole en l'air qui m'est échappée...; mais acceptez, acceptez, Donat; songez au bonheur de rester ici dans cette belle ferme, à côté de votre sœur, cette angélique Victoire! entre Agnès et Céleste, avec tout ce qui est pur et digne de remplir le cœur...

— Mais tu aimes tout cela autant que moi, malheureux.

— Oui, mais moi, personne ne m'aime!

— Ingrat! dit le jeune homme en le pressant dans ses bras.

Pierre resta longtemps muet de bonheur rendant à Donat cette fraternelle étreinte. En ce moment il crut son sacrifice assez payé.

— Laissez-moi partir! dit-il avec des larmes dans la voix. Quand vous savourerez votre bonheur, vous vous direz que vous me le devez un peu! Je ne ferai pas de vide, ici! Un valet de perdu, deux de retrouvés! Si ce n'est pour cette raison, songez au chagrin de Chiffon quand vous lui parlerez de la quitter... Epargnez-lui cette peine... Je me consolerais de tout en vous sachant heureux.

— Ah! voilà bien comme elle raisonne! dit Donat.

— Elle m'a enseigné la résignation et la prière; avec cela, Donat, qu'importe ce que l'on est et ce que l'on fait, si l'on accomplit son devoir et si l'on suit le chemin de l'honneur?

— Eh bien! dit Donat, en admettant que j'accepte, ce que je ne promets pas, je veux savoir si au fond du cœur tu ne gardes pas un secret, comme faisait Joachim avant d'avoir dit à Céleste: Voulez-vous être ma femme?

Pierre se mit à trembler.

— Si j'ai un secret pareil, Dieu seul le saura, ré-

pondit-il; mais c'est une raison de plus pour consentir à mon départ: car l'attachement qui m'est entré dans le cœur ne serait qu'une source de peine, mieux vaut en faire le mobile d'une bonne action.

— Tu n'espères rien de ce côté?

— Rien!

— Pierre, dit Donat, le sacrifice que tu fais à mon bonheur n'est pas de ceux qu'on acquitte...

Je l'accepte cependant, je l'accepte en te bénissant pour le bonheur que tu me laisses et priant Dieu de te consoler.

— Il me viendra en aide, Donat.

— Et maintenant, dans mes bras, frère! car dès cette heure je te regarde comme un frère chéri.

Pendant un instant, tous deux, sous l'empire des plus nobles et des plus vifs sentiments de l'amitié, ne virent rien de ce qui se passait autour d'eux. Une tête ébouriffée était pourtant sortie de dessous une botte de paille, et Agnès s'était glissée du côté de la porte.

Quand il fut hors de l'étable, il chercha Chiffon partout sans la rencontrer.

Enfin, il s'avisait de frapper à la porte de sa chambre, cette chambre dans laquelle il n'était entré qu'une fois.

Chiffon serra dans une commode une chemise qu'elle était occupée à piquer, et elle vint ouvrir à l'enfant.

— D'où viens-tu? demanda-t-elle en le voyant cou-

remboursement de l'emprunt, donnera droit, pendant une période de quinze années, à une part proportionnelle dans le tiers des revenus de la ligne.

Les revenus ne doivent pas se borner au transit des voyageurs et des marchandises allant de New-York à San-Francisco; ils auront encore une autre source plus considérable à laquelle le commerce européen ne peut rester étranger.

En examinant la carte, on voit, en effet, que les ports situés à chaque extrémité de la ligne interocéanique sont vastes, sûrs et d'un facile abord. Ils peuvent devenir et ils deviendront certainement les entrepôts du commerce de la Chine, de l'Australie et du Japon, avec l'Europe et même avec l'ouest de l'Amérique.

On n'éprouve aucun embarras à recommander une telle valeur aux capitaux français. Nous avons confiance en son plein succès sur notre marché. Et, bien qu'en général nous ne soyons guère partisans de l'émigration de l'argent, nous l'approuverons ici, sûrs que notre commerce et notre industrie y trouveront amplement leur compte.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche matin, le sieur Joseph Thomas, garçon d'écurie, rue de la Petite-Douve, à Saumur, a reçu dans le bas-ventre un coup de pied de cheval. Il a été transporté aussitôt à l'Hôpital, où il a succombé le lendemain matin.

Mardi dernier, un jeune ouvrier couvreur, nommé Brisacier, natif de Bourgueil, est tombé de 5 mètres de hauteur et s'est grièvement blessé. Pour atteindre la gouttière de la maison Auger, rue de Bordeaux, il avait attaché deux échelles l'une à l'extrémité de l'autre; malheureusement cette opération avait été faite trop légèrement ou sans expérience par la victime. Au moment où Brisacier mettait le pied dans la gouttière, les deux échelles fuyaient sous lui et l'entraînaient dans l'espace. Le jeune couvreur s'est fait une large blessure au front, enfoncé une côte, et cassé les deux bras au-dessus des poignets.

MM. Trudeau et Champeaux lui ont donné les premiers soins, et il a été transporté aussitôt à l'Hôpital. Son état est très-grave.

Des instructions données par le ministre de la guerre concernant l'habillement des gardes nationaux mobiles, contiennent en substance les dispositions suivantes:

« Aux termes de l'instruction du 28 mars 1868, sur l'organisation de la garde nationale mobile, les jeunes gens qui entrent dans cette garde, au lieu et place des gardes nationaux qui les ont remplacés dans le contingent de l'armée, sont tenus de s'habiller et de s'équi-

per à leurs frais, et versent à ce titre, dans les caisses du Trésor, la valeur représentative des effets qu'ils reçoivent, aux prix déterminés par le tarif.

« La même disposition est applicable aux gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans le cas prévu par le paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, à moins que le remplacé ne fasse à son remplaçant la remise de tous les effets dont il est pourvu, de telle sorte qu'il ne résulte de cette substitution de personne aucune charge nouvelle pour l'Etat.

« Le taux de la somme à verser au Trésor par les gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans les conditions déterminées par les paragraphes 4 et 5 de l'instruction du 28 mars 1868 précitée, est fixé à 45 fr. pour l'infanterie et 50 fr. pour l'artillerie. »

Les cigares médianitos à 0 fr. 15, quel'on ne pouvait jusqu'à présent se procurer que dans les débits de tabac de Paris, sont mis dans toute la France à la disposition du public.

Les cigares médianitos sont exclusivement vendus par paquets de six (0 fr. 90 le paquet). Ces paquets sont revêtus de vignettes et de marques authentiques.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

MM. les employés de commerce de nouveautés d'Angers viennent d'adresser à MM. les négociants la lettre suivante qui nous semble devoir aboutir à une entente entre tous. Au fond, la demande des employés est juste. Ajoutons, ce qui ne gêne rien, qu'elle est rédigée en termes très-convenables à tous les points de vue. Il nous est donc permis d'espérer qu'elle aboutira à un résultat satisfaisant.

« Angers, le 15 mai 1869.

« A messieurs les négociants en nouveautés.

« Messieurs,

« Nous soussignés, employés de commerce de nouveautés, réunis pour délibérer sur une proposition faite par l'un de nous, laquelle proposition est de demander la fermeture des magasins le dimanche, excepté ceux des foires du Sacre et de la Saint-Martin.

« Les employés dont les noms suivent ont émis le vœu de vous en faire la demande, vous priant de vouloir bien la prendre en considération.

« Nous serions heureux, Messieurs, de vous voir réunir pour vous entendre à ce sujet, nous sommes persuadés que notre demande recevra bon accueil; nous espérons que, comme nous, vous trouverez qu'elle ne porte nullement atteinte aux intérêts de ce commerce.

« Nous sommes, en attendant votre décision, Messieurs, vos dévoués serviteurs. »  
(Suivent 45 signatures).

M. Chapelas-Coulvier-Gravier communique

au *Journal officiel* la note suivante sur les étoiles filantes:

« Si l'on examine avec attention la marche des résultantes d'étoiles filantes à trois époques de l'année, au 30 avril; au 1<sup>er</sup> septembre et au 31 décembre, c'est-à-dire en partageant ainsi chaque année en trois périodes de quatre mois chacune, une expérience de plus de trente années nous a appris: 1<sup>o</sup> que ces trois résultantes ont entre elles, dans leur mouvement, une relation qui ne varie jamais; 2<sup>o</sup> que la résultante obtenue au 30 avril diffère fort peu, en position, de celle que l'on obtient en calculant la résultante des étoiles filantes apparues pendant l'année entière.

« En se reportant aux coïncidences très-curieuses que nous avons signalées entre la direction affectée par ces petits corps lumineux et la direction des courants atmosphériques, on comprend facilement comment il est possible de pouvoir au 30 avril indiquer approximativement la composition météorique de l'année entière.

« Malgré que nous ayons eu bien du mauvais temps en mars, cependant la discussion des observations, la comparaison de la courbe obtenue, avec les courbes antérieures, nous permettent d'asseoir la prévision suivante: *Année assez sèche, chaude et orageuse.*

« Par la ressemblance des courbes, cette année tiendrait assez des années 1844 et 1847, qui, d'après les renseignements recueillis dans les journaux d'agriculture, ont été de bonnes années, surtout 1847 qui offre une chaleur et une humidité convenablement réparties. »

### ASSEMBLÉE DE MONTSOREAU.

La grande assemblée, dite de la St-Pierre, aura lieu à Montsoreau le dimanche 30 mai.

Des danses gratuites et différents jeux seront organisés par les soins de l'administration.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

### M. LE ROCH,

Photographe de l'École impériale de cavalerie, admis au Salon de peinture du palais des Beaux-Arts, a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il est à même de fournir des portraits à l'huile de toutes dimensions, depuis la miniature jusqu'à la grandeur naturelle. Ces travaux ne laissent rien à désirer pour la ressemblance et le fini de l'exécution. Ses peintures ont du reste déjà été admises et justement appréciées dans différents Salons précédents.

M. Le Roch vient d'augmenter son personnel de photographie, aussi pourra-t-il apporter plus de soin que jamais à cette branche, la plus importante de son industrie, et offrir tout ce qui se fait de mieux en photographie sur papier, émail, vitraux pour salle à manger. — Vues de Saumur et des environs, etc., etc.

Portraits agrandis depuis la plaque entière, jusqu'à grandeur-nature.

Sommaire du numéro de cette semaine de L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Texte: Le Monde et le Théâtre, par Jérôme; bulletin de la semaine, par Th. Langeac; le Salon de 1869 (3<sup>e</sup> article), par A. de Pontmartin; Causerie scientifique, par Sam (Henri Berthoud); Lord Erlistoun, par l'auteur de *John Halifax*; la Cathédrale de Cologne, par X. Dachères; Courrier du Palais, par maître Guérin; Alexandre Karageorgewitz, ex-prince de Serbie, par H. Vernoy; Chronique du Sport, par Léon Galayes; l'Afrique méridionale, par A. Darlet; Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Alice de Savigny, etc., etc. — Gravures: Salon de 1869, la *Lettre d'amour*, tableau de M. A. Toulmouche; Egypte: Retour des pèlerins de la Mecque, à travers l'isthme de Suez; la place d'Esbékiah, au Caire; Alexandre Karageorgewitz, ex-prince de Serbie; Comédie-Française: scène principale de *Julie*, drame de M. Octave Feuillet; vue générale de la cathédrale de Cologne, telle qu'elle sera après son complet achèvement; un Voyage d'exploration dans l'Afrique méridionale; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures); Modes de printemps. — Echees, Rébus.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ va commencer la publication de: *LES PETITS BOURGEOIS*, roman posthume de H. DE BALZAC. Par la puissance de la conception dramatique, ainsi que par la merveilleuse peinture des caractères, cette œuvre, d'une portée considérable, mérite de prendre place à côté des plus célèbres romans de l'illustre auteur de la *COMÉDIE HUMAINE*.

### BULLETIN FINANCIER.

La bourse est mieux tenue. La rente a eu un mouvement subit de hausse; elle a dépassé le cours de 72 fr. L'Italien est à 57 20, cours de la liquidation dernière.

Après la rente, il y a à mentionner le Crédit Foncier qui part de 1,600 et monte à 1,635. On explique la hausse par le bruit qui circule de la publication prochaine d'un manifeste impérial et du renvoi anticipé d'une classe.

Le Foncier Suisse se traite de 525 à 530; les obligations de la Ville de Paris de 200 75 à 207.

Les bonds 6 p. 100 de 1,000 dollars du Transcontinental, en hausse constante, ont monté de 800 à 805 et 810. Les dixièmes émis par le *Monteur des Tirages financiers* ont été très-bien accueillis par le public, dont l'attention est de plus en plus attirée par les avantages exceptionnels offerts par cette valeur, devenue accessible à tous les degrés de l'épargne.

Le Crédit Mobilier reste sans affaires à 250 et l'Immobilier à 107 50. Les chemins Autrichiens sont à 730 et les Lombards à 472 50. — L. Gérard.

### BOURSE DU 18 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 72 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 104 75.

### BOURSE DU 19 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 71 90.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 104 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

vert de brins de paille et les cheveux emmêlés de foin.

— Ne me gronde pas, petite mère... D'abord, ce n'est pas ma faute... Il fait grand chaud, je m'étais endormi dans l'étable et je rêvais des rêves du paradis, quand j'ai été réveillé par deux voix, celle de Donat et celle de Pierre.

— Donat est donc revenu ?

— Tu vas voir! Donat avait pleuré, il pleurait même encore, à cause de son mauvais numéro...

— Oh! mon Dieu! murmura Chiffon.

— Alors, mon ami Pierre l'a consolé en lui disant de prendre un remplaçant... Donat répondait que cela coûtait cher... Alors Pierre a ajouté: Je ferai un beau soldat, je deviendrai sergent, et je pars à ta place... — Toi! lui a dit Donat. — Oui, moi! personne ne m'aime et je ne ferai aucun vide à la ferme... Ce n'est pas vrai, ça, petite mère? D'abord, toi tu dois l'aimer un peu, lui qui a manqué être tué par le *Meneur de loups*, à cause que Martin le meunier... Mais tu ne veux pas que je parle de cela... Comment vas-tu faire? car Donat a fini par dire qu'il voulait bien, à force, à force que Pierre a répété: Personne ne m'aime et j'ai un gros chagrin... Si je savais qui a fait un gros chagrin à mon ami Pierre! Et puis, comme Donat le lui a demandé, Pierre a ajouté: — Ce n'est rien! une balle me le fera passer... Une balle, ça se met dans un fusil

et ça tue... Est-ce qu'on tuera mon ami Pierre, dis, petite mère.

— Non! mon Agnelet, on ne le tuera pas!

— Tu ne le laisseras pas partir ?

— Et Donat? Donat!... Pierre!... que résoudre, ô mon Dieu ?

— Pierre mourrait, il l'a dit, et jamais il ne ment, mon ami Pierre.

— Ne parle à personne de tout ceci, mon enfant, c'est un secret.

— A nous deux ?

— Oui.

— J'ai donc bien fait ?

— De me le dire, oui; mais tu avais eu tort d'écouter.

— Mais si je n'avais pas écouté, je n'aurais rien pu te raconter... Et puis, je dormais... J'allais crier: J'suis là! quand il m'a semblé que je pouvais te rendre service ou te faire plaisir... Pardonne-moi donc si j'ai eu tort, petite mère...

— Je te pardonne et je t'aime, mais silence pour tout le monde...

— Oh! je ne sais plus rien.

Sans doute aussi Pierre et Donat gardaient le secret de leurs conventions; car le frère de Chiffon annonça qu'il avait tiré un mauvais numéro.

### XV.

Les Comices agricoles sont des fêtes charmantes et utiles tout ensemble.

Les liens qui unissent entre eux les laboureurs se resserrent; la protection d'hommes influents et instruits les encourage; l'agriculture patronnée par la science et la fortune doit une partie de ses progrès aux concours des Comices, qui excitent l'émulation des élèves et celle des paysans.

Ce jour-là ceux qui ont envoyé des bestiaux ou des produits mettent leur habit de noce et prennent un air grave; ceux qui doivent concourir pour le labourage donnent le coup-d'œil du maître à leurs bœufs et à leur attelage.

On rencontre dans les villages une foule bourdonnante et endimanchée. Tout vit, tout s'agit; les femmes ont revêtu leurs costumes piquants: les charrettes, les chevaux, les carrioles, les ânes conduisent à la fête les plus riches du pays, tandis que les autres s'y rendent modestement à pied.

On échange des souhaits de réussite, les gais bonjours, les compliments affectueux; c'est fête pour tout le monde, et chaque village espère voir récompenser un des paysans qu'il estime à juste titre.

Mais ce qui mettait en grande rumeur le village de

Chiffon, c'était la résolution qu'elle avait prise de concourir à son tour pour le prix de labourage.

Lorsquela jeune fille était allée faire inscrire son nom à la sous-préfecture, on avait d'abord hésité à l'admettre: car jamais une femme n'avait encore disputé ce prix.

Mais bientôt l'histoire de Chiffon circula.

On apprit, avec un étonnement mêlé d'admiration, qu'après la mort de son père elle était restée à la tête d'un domaine dont les fermages étaient arriérés, et que, les dettes acquittées, cette exploitation avait été abandonnée pour une plus importante; Chiffon avait pourvu à l'éducation de sa famille, doté et marié sa sœur, et enfin adopté l'enfant d'une pauvre veuve, qui, sans elle, aurait augmenté le nombre des infortunés qui grandissent dans les hospices.

On admit donc Chiffon.

Dès le matin, ce fut à Bruyat un mouvement sans exemple. Chiffon, entourée de ses meilleurs amis, se prêtait en riant au désir de ses compagnes, qui insistaient pour faire sa toilette.

C'étaient les plus belles et les plus sages qui servaient de demoiselles d'honneur à la pauvre Chiffon, toute confuse de la hardiesse qu'elle avait eue.

(La suite au prochain numéro.)

**A VENDRE  
UNE MAISON,**

Située à Saumur, rue Royale et rue de l'Abreuvoir, occupée par cinq commerçants au rez-de-chaussée, appartenant à M. Delaunay-Valienne, officier d'administration. S'adresser, pour traiter, à M. LAUMONIER, notaire à Saumur, ou à M. C. CHERUY, rue du Temple, 18. (199)

**A LOUER**

pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Michel, n° 4. S'adresser à M. Choynet. (198)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

**ART DENTAIRE.**

Le docteur **Belmant**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur **Belmant** peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. **Belmant** engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

**BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHERIQUE**

B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)  
PREMIERE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867  
**PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS. UNIV. 1867**  
PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863  
**Expérience publique à les jours, à 2 et à 4 heures.**  
La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en six. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.  
**BARATTES ATMOSPHERIQUES**, depuis 5 fr.  
TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 fco par la poste.  
SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr.  
DÉGONFLEUR (système BAUM), brev. s. g. d. g., appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr. avec tire-pommes. — Prix courants, franco.  
BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du Courrier du Pas-de-Calais. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT À NÉANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

**Ouate anti-rhumatismale du Dr. Pattison.**

Soulagement immédiat et guérison complète de la **Goutte et Rhumatismes** de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez M. Texier, pharmacien, place de la Bilange, 58. (92)

**NOS NOUVELLES MACHINES A COUDRE SILENCIEUSES**

Sont un petit chef-d'œuvre de perfection, d'élégance, de solidité et de simplicité; mieux construites, plus faciles à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici, elles ne peuvent pas se déranger.

Avec les Machines **E. BRION**, 106, boulevard Sébastopol, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage; chacun peut coudre; chacun peut broder. La couture *indécouvable* est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire avec vérité qu'elles sont la dernière expression de la science réunie à l'art du mécanicien constructeur.

**MACHINES A COUDRE SILENCIEUSES. PRIX : 225 FR.**

Avec ces nouvelles Couseuses, qui ne font aucun bruit, on peut ourler de toute largeur sans tracer l'étoffe, border, rabattre, poser les rubans à plat et la dentelle, ouater, sou-tacher, ganser, cordonner, froncer et monter à la fois, et faire de petits plis.

Par ses qualités et son bon marché (225 fr.), cette Machine a donc sa place au salon aussi bien qu'à l'atelier. Chaque famille en possèdera une et reconnaîtra son utilité incontestable puisqu'elle fait plus de travail en un jour que 20 ouvrières.

Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures (Garantie pendant 5 ans.)

ENVOI franco du Catalogue.

SEULE MAISON DE VENTE

**E. BRION**, 106, Boulevard de Sébastopol. — PARIS.

**A. PICHAT**

Entrepreneur du balayage de la ville de Saumur, 15, rue des Potiers,

A l'honneur de prévenir le public qu'il se charge du transport de toutes sortes de marchandises, pour la ville et les environs; il se charge aussi des déménagements.

**VENTE DE FUMIERS CONSOMMÉS**, réduits en terreau, très-convenables pour prairies et jardins.

**BOIS FUMIERS**, propres à toutes les cultures. (144)

Le Journal financier

**L'UNION DES ACTIONNAIRES**  
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS



Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

**ABONNEMENTS :**

Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).

Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

**AUX MÉNAGES ! BLANCHISSAGE DE LINGE**  
Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié  
En employant la Savonneuse à circulation (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.  
Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues franco dans toutes les gares de France.  
Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, Paris. BOUTILLON, PIERRE, BELLIAN ET C<sup>e</sup> (ancienne maison Boutillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (111)

**HABILLEMENTS**

**POUR HOMMES ET ENFANTS**

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.



**A LA BELLE JARDINIÈRE**

11<sup>me</sup> SUCCURSALE DE LA GRANDE MAISON DE PARIS,

Siège principal, rue Croix-des-Petits-Champs, 5, 7 et 9,

**QUATRE MÉDAILLES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867**

Pour perfection et bon marché de tous ses produits.

**AVIS.**

La Direction de la **GRANDE MAISON DE PARIS** a l'honneur d'informer sa clientèle de Saumur et des Environs, qu'elle a adressé à sa succursale de cette ville (**A LA BELLE JARDINIÈRE**) un assortiment considérable de **Vêtements de printemps et d'été**, dans lequel on trouvera tous les types de nouvelle création édités par la Grande Maison de Paris.

Ces articles rivalisent avantageusement avec les produits des premiers tailleurs de Paris, comme étoffes, coupes et façons, et surtout à des **PRIX IMPOSSIBLES A NULLE AUTRE MAISON DE PROVINCE.**

Les articles *bon marché* et à *bas prix* tiennent aussi une place importante dans cette collection. Chacun peut donc être certain de trouver à s'habiller à sa convenance.

PRIX FIXE.

**A LA BELLE JARDINIÈRE**

PRIX FIXE.

SAUMUR, 28, rue d'Orléans, 28, SAUMUR.

Saumur, imp. de P. GODET.

